

Je veux vous entretenir aujourd'hui de la souveraineté et des intérêts du Canada, ainsi que des moyens que nous prenons pour les promouvoir dans un monde chaque jour plus compétitif et plus complexe.

La souveraineté. Ce terme évocateur est devenu si chargé de symbolisme qu'il équivaut, en abrégé, à la maîtrise de notre destinée nationale. D'aucuns soutiennent que la souveraineté c'est le bois d'oeuvre, les pièces d'automobile, les bardeaux et bardeaux fendus. C'est là une définition proprement canadienne, car on ne la rencontre nulle part ailleurs dans le monde. Vous n'entendez pas les Japonais dire qu'un différend commercial est une atteinte à leur souveraineté. Du reste, vous n'entendez pas les Canadiens parler d'un différend commercial avec tout autre pays que les États-Unis comme d'un empiètement sur leur souveraineté. L'emploi abusif qui est fait de ce terme sème la confusion; pire, il déprécie un concept important.

En fait, la souveraineté est une notion de droit. C'est la condition juridique nécessaire pour que des terres et des eaux particulières fassent partie des limites d'un pays donné. Elle confère à ce pays, et à nul autre, le droit d'exercer les fonctions de l'État à l'intérieur de ces limites.

À l'heure actuelle, il n'y a pour le Canada qu'une seule question véritable et importante de souveraineté: le statut, en droit international, des eaux de l'archipel Arctique. Des îles reliées par les glaces une bonne partie de l'année, occupées littéralement depuis des siècles par les Inuit et d'autres Canadiens - voilà les particularités qui font de l'archipel une question unique aux yeux du Canada. Les autres questions de souveraineté non résolues auxquelles nous faisons face sont des différends avec les États-Unis, le Danemark et la France au sujet de certaines frontières maritimes ou d'étendues d'eau particulières. Elles sont importantes, certes, mais elles n'ont rien d'unique. Nombre de pays - peut-être même la majorité - ont des divergences de ce genre avec leurs voisins.

L'Arctique joue un très grand rôle dans notre sentiment d'appartenance nationale, et toute menace à notre souveraineté dans cette région fait naître à juste titre les plus vives préoccupations. C'est pourquoi le gouvernement est allé aussi loin pour préserver notre juridiction dans l'archipel. Dans notre réponse au Comité mixte spécial du Parlement sur les relations extérieures du Canada, nous avons défini clairement les objectifs que nous poursuivons dans le Nord: affirmer la souveraineté du Canada dans